

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1113

29 avril 2015

SOMMAIRE

AHB & Sons S.A.	53380	GSHL Bulgaria	53379
AH Group GmbH	53387	Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	53380
Aigle Investissements S.A.	53383	IPM Eagle EcoElectrica	53395
Athena Capital S.à r.l.	53383	KKR Irish Parent S.à r.l.	53387
Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l.	53407	Liseron S.à r.l.	53424
Beliere Holding S.A.	53381	Lux Wealth SICAV-UCITS	53386
BHS Services S.A.	53417	Maltinvest S.A.	53381
Biginvest S.A.	53383	Moineau	53382
Ceylon S.A.	53383	Molay Capital S.A.	53378
City Living Group S.à r.l.	53386	OSA Consul S.A.	53422
C'line Promotion	53423	Princium S.A.	53379
Daumont Development S.A.	53379	Private Equity Holding (Luxembourg) S.A.	53405
East-West United Bank	53384	Rapsody Investments	53382
EPI - European Property Investment S.A.	53384	RBC Investor Services Bank S.A.	53385
EPR S.A.	53390	RLC S.à r.l.	53385
Euripides S.A.	53378	Sapphire Shipping S.A.	53385
FIH S.A.	53388	Solferino Acquisition SA	53393
Financière Blandine Spf S.A.	53384	Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l.	53387
Free Kap 4Y S.A.	53386	Universal Commerce and Finance S.A. ..	53382
GC Encore S.à r.l.	53407	Urca S.A.	53378
GC Europe	53387	W 1 S.A.	53424
Gemea S.A.	53380	Wake Capital S.A.	53381
Gondburg Real Estate S.A.	53385		

Molay Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.932.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 4 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

En outre, il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, actuel administrateur, est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015043050/17.

(150049612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Euripides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 103.044.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2015 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048889/10/18.

Urca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048888/10/19.

GSHL Bulgaria, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.590.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme GSHL BULGARIA S.A., dont le siège social à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse a été dénoncé en date du 23 février 2011.

Pour extrait conforme
Maître Karima HAMMOUCHE
Le liquidateur
2 avenue du X septembre
L-2550 Luxembourg

Référence de publication: 2015042944/17.

(150049027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Princium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 184.868.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2015* à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048895/10/18.

Daumont Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.916.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 mai 2015* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048886/10/19.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.910,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.819.

En date du 19 février 2015, les associés de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Mr Franciscus Welman, du poste de gérant de catégorie B;
- Nomination de Mr Christiaan van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.
Martin Paul Galliver
B manager

Référence de publication: 2015042948/17.

(150049178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

AHB & Sons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 179.265.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 13 mai 2015 à 09:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057169/1267/18.

Gemea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 11 mai 2015 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048887/10/19.

Wake Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.926.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 4 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

En outre, il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, actuel administrateur, est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015043272/17.

(150049646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Maltinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 11 mai 2015 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057170/1267/18.

Beliere Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 6.464.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 mai 2015 à 11 heures, au siège de la société.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration;
2. Rapport du Commissaire aux comptes;
3. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2014 et décision de l'affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
5. Démissions et nominations d'Administrateurs;
6. Divers.

Assemblée convoquée par le C.A.

Référence de publication: 2015051508/19.

Universal Commerce and Finance S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.116.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 15 mai 2015 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et / ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057173/1267/18.

Rapsody Investments, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 174.312.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 11 mai 2015 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057172/1267/18.

Moineau, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 179.008.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 11 mai 2015 à 15:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015057171/1267/18.

Biginvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.
Référence de publication: 2015042189/10.
(150048438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Athena Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 167.349.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mars 2015.
Référence de publication: 2015042141/10.
(150048313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Aigle Investissements S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 172.789.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des actionnaires tenue au siège social le 31 janvier 2015 a adopté la résolution suivante:

1. L'Assemblée a ré-élu Benoit, Jean-Nicolas & Partners, Société Anonyme (anc. BJ Partners S.A.) dont le siège social se situe 59 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015042129/14.

(150048805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Ceylon S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.504.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *07 mai 2015* à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur auprès de la société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l. qui a été nommée dépositaire en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015056079/696/20.

East-West United Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 12.049.

EXTRAIT

La liste des signatures autorisées de la Société telle que résultant des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 février 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015041538/14.

(150047478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Financière Blandine Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.114.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 février 2015

En date du 11 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2015.

Certifié sincère et conforme

FINANCIERE BLANDINE SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015041587/16.

(150047167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

EPI - European Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 27, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.525.

Der Verwaltungsrat weist die Aktionäre darauf hin, dass die Rechte in Bezug auf die Inhaberaktien nur dann ausgeübt werden können, wenn diese Inhaberaktien bei der Verwahrstelle hinterlegt wurden gemäß Artikel 42 der koordinierten Gesetze zu den Handelsgesellschaften. Der Verwaltungsrat erinnert die Aktionäre auch daran, dass die Aktien in jedem Fall bis spätestens zum 18. Februar 2016 bei der Verwahrstelle hinterlegt werden müssen, da sie ansonsten für nichtig erklärt werden.

Die Aktionäre sind eingeladen an der

GENERALVERSAMMLUNG

am 7. Mai 2015 um 14 Uhr am Sitz unseres Rechnungskommissars Fiduciaire Internationale AG, Bohey 24, L-9647 Doncols, teilzunehmen.

Tagesordnung:

1. Verlesen des Jahresabschlusses per 31. Dezember 2014;
2. Verlesen des Berichts des Verwaltungsrates betreffend das Geschäftsjahr 2014;
3. Verlesen des Berichts des Rechnungskommissars betreffend das Geschäftsjahr 2014;
4. Verabschiedung des Jahresabschlusses;
5. Ergebnisverwendung;
6. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars;
7. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015057760/1004/24.

RLC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 28, rue Alfred de Musset.
R.C.S. Luxembourg B 182.795.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015043162/9.
(150049324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.
R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes consolidés au 31.10.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2015.
RBC Investor Services Bank S.A.
Référence de publication: 2015043159/11.
(150049008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Sapphire Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 80.710.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 19.12.2014

En date du 19.12.2014, l'assemblée générale des actionnaires de la société adopte à l'unanimité la résolution suivante:
Nominations:
Est nommé Administrateur-Délégué
Madame Nancy Aleida Bleumer, demeurant à 4, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel.
Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2020.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015041962/14.
(150047250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

Gondburg Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 98.657.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
qui aura lieu le 07 mai 2015 à 10:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2013 et 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au porteur auprès de la société CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l. qui a été nommée dépositaire en vertu de la loi du 28 juillet 2014.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015056080/696/20.

Free Kap 4Y S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.861.

Les statuts coordonnés au 23 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040372/9.

(150046338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

City Living Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 161.052.

Les statuts coordonnés au 04 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040224/9.

(150046372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Lux Wealth SICAV-UCITS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.435.

The shareholders are hereby invite to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to be held in Luxembourg at the registered office of the Company at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, on 8 May 2015 at 11.00 a.m. CET with the following agenda:

Agenda:

1. Submission and decision on the approval of the reports of the Board of Directors and the auditor of the financial year ended on 31 December 2014.
2. Resolution on the allocation of the year end result.
3. Resolution on the discharge on the Board of Directors of the financial year ended 31 December 2014.
4. Resolution on the appointment of the Board of Directors, duration of the mandates and remuneration.
 - Proposal for the appointment of the Board of Directors Mr Lirio Albino Parisotto, Francesco Fico, David Marconi and Carlo
 - Proposal for the duration of the mandates: 1 year, until the next annual general meeting of the shareholders in May 2016
 - Proposal for remuneration
5. Appointment of the Réviseur d'Entreprises Agréé until the next annual general meeting of the shareholders in May 2016.
6. Conflict of interest statement.
7. Miscellaneous.

Each shareholder - individually or by proxy - will be able to participate in the annual general meeting if his shares have been deposited up to 30 April 2015 until the end of the annual general meeting in the register of Shareholders at the Registrar Agent, namely the VPB Finance S.A., at the registered office at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg is registered respectively of his name entered in the register of shareholders depositary to submit a confirmation of the number of shares held by him. Each shareholder, who complies with this requirement, will be admitted to the annual general meeting.

An appropriate form of proxy, the appointment of an attorney, is available on request from VP Bank (Luxembourg) SA, 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. On the effectiveness of the proxy form must be completed at the VP Bank (Luxembourg) SA, 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg arrive by fax (+352-404770284) or by mail not later than twenty-four hours before the annual general meeting.

From the Board of Directors

Référence de publication: 2015056776/755/36.

KKR Irish Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.099.

Les statuts coordonnés au 05 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040466/9.

(150046427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015040705/11.

(150046072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

AH Group GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.450.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 12. März 2015.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2015040822/13.

(150046567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

GC Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.047.

Par résolutions prises en date du 27 février 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Michele Saverio Puttini, avec adresse au 7, Via Baragia, 6987 Caslano, Suisse
- Henri Lenn, avec adresse au 19, Buchenweg, 63683 Ortenberg, Allemagne
- Frank Michael Rosenbaum, avec adresse au 43, Walter-Abschlag-Weg, 60439 Frankfurt Am Main, Allemagne
- Makoto Nakao, avec adresse au 2-13, Aobadai Meguro-Ku, 164-8512 Tokyo, Japon
- Kiyotaka Nakao, avec adresse au 13-11, Aobadai 2 Chome, Meguro-Ku, 153-0042 Tokyo, Japon

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L - 2182 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 mars 2015 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 mars 2015.

Référence de publication: 2015040386/21.

(150046342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.795.

L'an deux mille quinze, le neuf mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FIH S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.795, constituée sous la dénomination «FIH S.A.», suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 février 2006, dont les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.

ayant un capital social de soixante dix mille euros (70.000,- EUR), divisé en cent quarante (140) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre des parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Luxembourg en Suisse et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités suisses compétentes.

2. Détermination du siège social à Lugano en Suisse.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois suisses, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi suisse.

4. Adoption d'une durée illimitée pour la Société.

5. Conversion de la devise d'expression du capital social de la Société de EUR en CHF.

6. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Suisse de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis.

7. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques.

8. Décharge aux gérants.

9. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché de Luxembourg en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus.

10. Nomination d'un représentant ad hoc en Suisse pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prester tout autre service qui peut encore se manifester en Suisse en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus.

11. Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires. Nomination de Monsieur Dario COLOMBO au poste de Gérant unique.

12. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 11 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par l'autorité suisse.

13. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du Luxembourg à Lugano en Suisse et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit suisse, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités suisses compétentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Suisse à CH-6902 Lugano, Via Clemente Maraini n. 39 (Suisse), et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a garanzia limitata" de droit suisse;

- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi suisse (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec celui-ci); et

- de convertir le capital social de 70.000,- EUR (soixante-dix mille euros) en 74.900,- CHF (soixante-quatorze mille neuf cents francs suisse).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le terme de la société à une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Suisse, la Société emporte en Suisse tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité suisse avec le maintien de sa personnalité morale.

Sixième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir le bilan, les comptes de pertes et profits arrêtés en date du 19 février 2015 et 31 décembre 2014 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil de gérance.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Suisse, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Septième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant actuellement en fonction et accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée fixe le nombre de gérants à un (1) et nomme comme nouveau gérant unique de la société jusqu'à révocation de son mandat ou de sa démission:

Monsieur Dario COLOMBO, né à Mendrisio (Suisse), le 3 juin 1958, avec adresse professionnelle au 39, Via Clemente Maraini, CH-6902 Lugano, jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission, avec tous pouvoirs de représenter la société par sa seule signature.

Neuvième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Dixième résolution

L'assemblée donne procuration à Monsieur Dario COLOMBO, qualifié ci-après, pour représenter à durée indéterminée la Société en Suisse devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Onzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité compétente suisse. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200, -EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Bob PLEIN, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation GAC/2015/1941. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040969/123.

(150046881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

EPR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.775.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of February.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of EPR S.A., a société anonyme having its registered office at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under registration number B 171.775 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, acting in replacement of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, on 25 September 2012, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2651 of October 26, 2012 and amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 4 July 2013, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 2199 of September 9, 2013.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "Meeting") elects as chairman Solange Wolter, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Annick Braquet, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. The Company's shareholders present or represented (the "Shareholders") and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the Meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list that all registered shares, representing 100% of the share capital of the Company are represented at this Meeting. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the Meeting and that the convening requirements and formalities have been respected. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda.

The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to increase the share capital by an amount of one Euro (EUR 1.00) so as to bring it from its current amount of sixty-two thousand and nine Euro (EUR 62,009.-) to sixty-two thousand and ten Euro (EUR 62,010.-) by the issuance of one hundred (100) ordinary shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) (the "New Shares") together with a share premium of one million four hundred thirty nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 1,439,999).

2. Subscription and payment by the Sole Shareholder to the New Shares

3. Amendment of the article 6 of the Company's Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

Art. 6. Share Capital.

6.1 Subscribed share capital

The share capital is set at sixty-two thousand and ten Euro (EUR 62,010.-) represented by (i) three million one hundred thousand seven hundred (3,100,700) ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares") and (ii) three million one hundred thousand three hundred (3,100,300.-) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

All shares shall be issued and remain in registered form.

4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously by the Meeting:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital by an amount of one Euro (EUR 1.00) so as to bring it from its current amount of sixty-two thousand nine Euro (EUR 62,009.-) to sixty-two thousand ten Euro (EUR 62,010.-) by the issuance of one hundred (100) ordinary shares having a par value of one cent of Euro (EUR 0.01) (the "New Shares") together with a share premium of one million four hundred thirty nine thousand nine hundred ninety nine Euro (EUR 1,439,999).

Subscription and payment

The one hundred (100) new shares was then subscribed by the Sole Shareholder, Fralinosta Limited, a limited company duly incorporated and organised under the laws of Cyprus, having its registered address at Diomidous, 10 Alphamega-Akropolis Building, 3rd floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosia, Cyprus, here represented by Annick Braquet, prenamed, by virtue of a proxy annexed.

Such New Shares were fully paid up by Fralinosta Limited by a contribution in cash of a total amount of one million four hundred and forty thousand Euro (EUR 1,440,000.-), which was allocated as follows:

- one Euro (EUR 1.-) were allocated to the share capital of the Company;
- one million four hundred and thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 1,439,999) to the share premium account.

The proof of the existence of the contribution was produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 6.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 6.1. Subscribed share capital. The share capital is set at sixty-two thousand and ten Euro (EUR 62,010.-) represented by (i) three million one hundred thousand seven hundred (3,100,700) ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "Ordinary Shares") and (ii) three million one hundred thousand three hundred (3,100,300.-) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (the "MRPS"), all fully subscribed and entirely paid up.

All shares shall be issued and remain in registered form.

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration and costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,700.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EPR S.A., une société anonyme ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 171.775 (ci-après la "Société"), constituée en date du 25 septembre 2012 suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

des Associations, numéro 2651 du 26 octobre 2012, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2199 du 9 septembre 2013 (ci-après les "Statuts").

L'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") élit comme président Solange Wolter, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le président nomme en qualité de secrétaire et l'Assemblée élit comme scrutateur, Annick Braquet, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les actionnaires de la Société présents ou représentés à l'Assemblée par mandataires (ci après les "Actionnaires") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal qui a été signée par les Actionnaires ou leurs mandataires. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations et sera enregistrée avec le présent acte.

II. La liste de présence montre que toutes les actions, représentant 100% du capital social de la Société sont représentés à l'Assemblée. Tous les Actionnaires déclarent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée préalablement à celle-ci et qu'ils renonçaient aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un euro (EUR 1.00) afin de porter son montant actuel de soixante-deux mille neuf Euros (EUR 62.009,-) à soixante-deux mille dix Euros (EUR 62.010,-) par l'émission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) (les «Nouvelles Actions») assorties d'une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.439.999).

2. Souscription et paiement par l'Actionnaire Unique et libération des Nouvelles Actions

3. Modification de l'article 6 des Statuts, lequel sera désormais comme suit:

Art. 6. Capital Social.

6.1. Capital social souscrit

Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille dix Euros (EUR 62.010,-) représenté par (i) trois millions cent mille sept cents (3.100.700) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires") et trois millions cent mille trois cents (3.100.300) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont émises et resteront sous la forme nominative.

4. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) afin de porter son montant actuel de soixante-deux mille neuf Euros (EUR 62.009,-) à soixante-deux mille dix Euros (EUR 62.010,-) par l'émission de cent (100) nouvelles actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, assorties d'une prime d'émission d'un montant de un million quatre cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.439.999).

Souscription et paiement

Les cent (100) nouvelles actions ont été souscrites par l'Actionnaire Unique, Fralinosta Limited, une société privée incorporée et organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Dimidou, 10 Alphamega-Akropolis Building, 3rd Floor, Flat/Office 401, 2024 Nicosie, Chypre, représentée par Annick Braquet, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Ces Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par Fralinosta Limited en numéraire pour un montant total de un million quatre cent quarante mille Euros (EUR 1.440.000,-) qui a été alloué comme suit:

- Un Euro (EUR 1,-) a été alloué au capital social de la Société;

- un million quatre cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 1.439.999,-) ont été alloués au Compte de Prime d'Emission

La preuve de l'existence de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'actionnaire Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société lequel se lira désormais comme suit:

« **6.1. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-deux mille dix Euros (EUR 62.010,-) représenté par (i) trois millions cent mille sept cents (3.100.700,-) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Actions Ordinaires") et trois millions cent mille trois cents (3.100.300,-) actions préférentielles obligatoirement rachetables d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "MRPS"), entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont émises et resteront sous la forme nominative.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration et frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.700.-

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant voulu prendre la parole, la séance a été levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite des présentes aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé les présentes ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5552. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040949/168.

(150046664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Solferino Acquisition SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.989.

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of March.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Solferino Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and Companies Register under number B 174.854, with a share capital of thirty-four thousand seven hundred twelve euro and thirty euro cents (EUR 34,712.30),

duly represented by Julia Szafranska, lawyer, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 6 March 2015.

The proxy, after having been signed *ne variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Solferino Acquisition SA, a public limited company (société anonyme) having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.989, incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 8 March 2013 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 34515 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been modified for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 27 March 2013, published in the Memorial under number 1142, on 15 May 2013.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requests the notary to state that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Amendment of article 10.1 of the Articles so as to read as follows:

“ **10.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Tuesday of May of each financial year at 11 am (CET). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the

next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.”

2. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes and requires the undersigned notary to enact, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 10.1 of the Articles so as to read as follows:

“ **10.1.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Tuesday of May of each financial year at 11 am (CET). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100,-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dixième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Eduard Delosch, résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Solferino Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 64 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.854, ayant un capital social de trente-quatre mille sept cent douze euros et trente centimes d'euros (EUR 34.712,30,-),

Ici représentée par Julia Szafranska, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 6 mars 2015.

La procuration, signée ne variatur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Solferino Acquisition SA, une société anonyme, ayant son siège social au 64 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.989, constituée conformément à l'acte dressé par Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 34515 (la Société). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Joseph Elvinger du 27 mars 2013, publié au Mémorial le 15 mai 2013, numéro 1142.

L'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 10.1 des Statuts afin d'être lu de la manière suivante:

« **10.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi de mai de chaque année à 11 heure (CET). Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.»

2. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution Unique

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 10.1 des Statuts afin d'être lu de la manière suivante:

« **10.1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième mardi de mai de chaque année à 11heure (CET). Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.»

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100).

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. SZAFRANSKA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 10 mars 2015. Relation: DAC/2015/4061. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040664/106.

(150046204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

IPM Eagle EcoElectrica, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 195.291.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ponama Holdings Limited, a company having its registered office at Chypre, Nicosia 2112, Lemesou 11, Galatariotis Building, 2nd Floor, registered with the Chypre Register of Commerce and Companies under the number HE 150402, here represented by Mrs Florence PONCELET, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "IPM Eagle EcoElectrica" (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the regis-

tered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign undertakings being joint stock companies or partnerships, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may use its funds for the creation, the management, the development and the liquidation of a portfolio consisting of any securities, for participating in the creation, development and control of any undertakings, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or call option and in any other way, all securities, realize these securities by way of sale, transfer, exchange, granting of any assistance, loans, advances or guarantees to any company in which it has a direct or indirect interest.

3.3 In general, the Company shall make patrimonial operations or operations relating to movable assets and real estate or of commercial, industrial or financial nature, as well as any transactions and operations aiming at promoting and directly or indirectly facilitating the achievement of the corporate purpose at large.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at forty thousand US\$ (US\$ 40,000), represented by forty (40) shares, having a par value of one thousand US\$ (US\$ 1,000) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

6.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or two directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the directors.

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the fourth Tuesday of the month of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Luxembourg law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Subscription and payment

Ponama Holdings Limited, represented as stated above, subscribes to forty (40) shares in registered form, with a par value of one thousand US\$ (US\$ 1,000) each, and agrees to pay each of them totally by a contribution in cash, being a total amount of forty thousand US\$ (US\$ 40,000).

The amount of forty thousand US\$ (US\$ 40,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at four (4) and the following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

- Rachid Azoughagh, born May 26, 1977 in Dijon, France, Director, residing at 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, born December 13, 1960 in Brussels, Belgium, Director, residing Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Westpelaar, Belgium;

- Florence Poncelet, born September 26, 1980 in Libramont-Chevigny, Belgium, Director, residing at Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgium; and

- Ro Okaniwa, born October 30, 1963 in Tokyo, Japan, Director, residing at 65 Summerlee Avenue, London N2 9QL, United Kingdom.

2. Deloitte Audit, having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is set at 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ponama Holdings Limited, une société, dont le siège social se situe à Chypre, Nicosia 2112, Lemesou 11, Galatariotis Building, 2nd Floor, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Chypre sous le numéro HE 150402, ici représentée par Mme Florence PONCELET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "IPM Eagle EcoElectrica" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

3.3 En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilier, immobilier, commercial, industriel ou financier, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions**Art. 5. Capital.**

- 5.1. Le capital social est fixé à quarante mille US\$ (US\$ 40.000), représenté par quarante (40) actions, ayant une valeur nominale de mille US\$ (US\$ 1.000) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

- 6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
- 6.2. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.
- 6.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil d'administration.****7.1. Composition du conseil d'administration**

- (i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- (ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.
- (iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.
- (iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.
- (v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.
- (vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
- (iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

- (i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.
- (ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
- (v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de

vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le quatrième mardi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Déclaration

Le notaire chargé de l'exécution du présent contrat déclare que les conditions prescrites par l'article 26 de la Loi du 10 Août 1915 et ses modifications relatives aux sociétés commerciales ont été respectées et il en atteste expressément l'accomplissement.

Souscription et Libération

Ponama Holdings Limited, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante (40) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille US\$ (US\$ 1.000) chacune, et de les libérer toutes totalement par un apport en numéraire d'un montant total de quarante mille US\$ (US\$ 40.000,-),

Le montant de quarante mille US\$ (US\$ 40.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Rachid Azoughagh, né le 26 mai 1977 à Dijon, France, Administrateur, résidant au 77 Rue Boucle Val Marie, 57100 Thionville, France;

- Pascal Hens, né le 13 décembre 1960 à Bruxelles, Belgique, Administrateur, résidant Wakkerzeelsestraat 20, 3150 Wespelaar, Belgique;

- Florence Poncelet, née le 26 septembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, Administrateur, résidant à Rue de l'Ancienne Gare, 6 C7, B-6800 Libramont, Belgique; et

- Ro Okaniwa, né le 30 octobre 1963 à Tokyo, Japon, Administrateur, résidant à 65 Summerlee Avenue, London N2 9QL, Royaume-Uni.

2. Deloitte Audit, situé au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de 6 années.

3. Le siège social de la Société est établi au 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Poncelet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 février 2015. Relation: EAC/2015/4732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041062/533.

(150046938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Private Equity Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.244.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before Maître Francis Kessler, Civil Law Notary, residing in Esch-Sur-Alzette.

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at 5 r. Zénon Bernard,

4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, acting in the name and on behalf of PRIVATE EQUITY HOLDING AG, a private equity investment company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Gotthardstrasse 28, CH-6304 ZUG, Switzerland, by virtue of a proxy given on February 27, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- PRIVATE EQUITY HOLDING AG is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of PRIVATE EQUITY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the R.C.S. Luxembourg number B 61244, incorporated pursuant a notarial deed of the notary André Schwachtgen, on October 14, 1997 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 41 on January 20, 1998 (the Company). The Articles of Associations have been amended for the last time on January 19, 2001 pursuant a notarial deed of the notary Joseph Elvinger and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 777 on September 19, 2001;

- the capital of the Company is fixed at 9 million seventy-five thousand six hundred Euros (EUR 9,075,600.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of four hundred fifty three Euros seventy five cent (EUR 453.75) each, fully paid;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder approves the Company's interim accounts for the period from April 1st, 2014 to February 27, 2015;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the immediate dissolution of the Company;

- the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the dissolution have been duly provisioned. Furthermore, the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities. Therefore, as a consequence of the above, we can consider that all the liabilities of the Company are paid;

- the remaining net assets, if any, have been paid to the Sole Shareholder;

- the full discharge is granted to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates;

- the dissolution of the Company is done and closed;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at the existing registered office of Amicorp Luxembourg S.A., a licensed domiciliation agent, registered with the Luxembourg Register of Commerce & Companies under number B 49731 and having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg or such other office as Amicorp Luxembourg S.A. may occupy.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of the presents.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux mars

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur Alzette, soussigné.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5 r. Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de PRIVATE EQUITY HOLDING AG, société d'investissement de private equity constitué et existant suivant le droit Suisse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 février 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que PRIVATE EQUITY HOLDING AG, précité est l'associé unique ("l'Associé Unique"), de PRIVATE EQUITY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., une Société Anonyme constitué et existante suivant le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le sous la section B numéro 61244, constituée suivant un acte du notaire André Schwachtgen, en date du 14 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 20 janvier 1998 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 janvier 2001 suivant acte du notaire Joseph Elvinger et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 777 du 19 septembre 2001;

- que le capital social de la Société est fixé à neuf million septante cinq milles six cents Euros (9,075,600.- Euros), représenté par vingt milles (20,000) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent cinquante-trois Euros septante cinq cents (10.- Euros) chacune.

- que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'Associé Unique a approuvé les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 27 février 2015;

- que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution immédiate de la Société.

- que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

- que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

- que la dissolution de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au siège social d'Amicorp Luxembourg S.A., agent domiciliataire, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B numéro 49731 et ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg ou tout autre bureau qu'Amicorp Luxembourg S.A. pourrait occuper.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: EAC/2015/5535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040621/112.

(150046646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

GC Encore S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 181.965.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042323/10.

(150048356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 108.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 152.746.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.746 (the Company). The Company was incorporated on April 16th, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 965 dated May 7th, 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 15th, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) Oak Hill Capital Partners III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-21633 (OHCP III),

represented by Maître TULAY SONMEZ, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) Oak Hill Capital Management Partners III, L.P., an exempted limited partnership registered in the Cayman Islands, regulated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number WK-21632 (OHCMP III),

represented by Maître Tulay SONMEZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) Mr. Paul Barton, investment advisor, born in Dublin on 4 April 1960, residing at Waltham Terrace, Blackrock, Co. Dublin, Ireland (Paul Barton),

represented by Maître Tulay SONMEZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

4) Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Avolon III and together with OHCP III, OHCMP III and Paul Barton, the Shareholders),

represented by Maître Tulay SONMEZ, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, were attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders hold all of the one hundred and twenty thousand (120,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the Shares), all subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000),

in order to bring the said share capital from its current amount of one hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 120,000) represented by (i) twenty thousand (20,000) category A shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up, divided into two thousand (2,000) class A1 shares, two thousand (2,000) class A2 shares, two thousand (2,000) class A3 shares, two thousand (2,000) class A4 shares, two thousand (2,000) class A5 shares, two thousand (2,000) class A6 shares, two thousand (2,000) class A7 shares, two thousand (2,000) class A8 shares, two thousand (2,000) class A9 shares and two thousand (2,000) class A10 shares and (ii) one hundred thousand (100,000) category B shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up, divided into ten thousand (10,000) class B1 shares, ten thousand (10,000) class B2 shares, ten thousand (10,000) class B3 shares, ten thousand (10,000) class B4 shares, ten thousand (10,000) class B5 shares, ten thousand (10,000) class B6 shares, ten thousand (10,000) class B7 shares, ten thousand (10,000) class B8 shares, ten thousand (10,000) class B9 shares and ten thousand (10,000) class B10 shares,

to an amount of one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 108,000), by way of the redemption and cancellation of (i) two thousand (2,000) class A10 shares, being the entirety of the class A10 shares of the Company and (ii) ten thousand (10,000) class B10 shares, being the entirety of the class B10 shares of the Company;

3. amendment to article 5 of the Articles;

4. amendment to article 9.3 of the Articles;

5. amendment to the shareholders’ register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class A10 shares and the class B10 shares in the shareholders’ register of the Company, as proposed above; and

6. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000),

in order to bring the said share capital from its current amount of one hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 120,000) represented by (i) twenty thousand (20,000) category A shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up, divided into two thousand (2,000) class A1 shares, two thousand (2,000) class A2 shares, two thousand (2,000) class A3 shares, two thousand (2,000) class A4 shares, two thousand (2,000) class A5 shares, two thousand (2,000) class A6 shares, two thousand (2,000) class A7 shares, two thousand (2,000) class A8 shares, two thousand (2,000) class A9 shares and two thousand (2,000) class A10 shares and (ii) one hundred thousand (100,000) category B shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up, divided into ten thousand (10,000) class B1 shares, ten thousand (10,000) class B2 shares, ten thousand (10,000) class B3 shares, ten thousand (10,000) class B4 shares, ten thousand (10,000) class B5

shares, ten thousand (10,000) class B6 shares, ten thousand (10,000) class B7 shares, ten thousand (10,000) class B8 shares, ten thousand (10,000) class B9 shares and ten thousand (10,000) class B10 shares,

to an amount of one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 108,000), by way of:

1. the redemption and cancellation of two thousand (2,000) class A10 shares, being the entirety of the class A10 shares of the Company and reimbursement to Mr. Paul Barton; and

2. the redemption and cancellation of ten thousand (10,000) class B10 shares, being the entirety of the class B10 shares of the Company as follows:

(i) the redemption and cancellation of six thousand nine hundred and fifty-nine (6,959) class B10 shares and reimbursement to OHCP III;

(ii) the redemption and cancellation of six hundred and one (601) class B10 shares and reimbursement to OHCMP III; and

(iii) the redemption and cancellation of two thousand four hundred and forty (2,440) class B10 shares and reimbursement to Avolon III.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ Art. 5. Share capital - Shares.

5.1 Share Capital.

The Company’s issued share capital is set at one hundred and eight thousand United States Dollars (USD 108,000) represented by eighteen thousand (18,000) category A shares (the Category A Shares, and individually, a Category A Share) and ninety thousand (90,000) category B shares (the Category B Shares, individually, a Category B Share, and together with the Category A Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share), each Share having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

The Category A Shares are divided into the following classes of Shares:

- two thousand (2,000) Class A1 Shares
- two thousand (2,000) Class A2 Shares;
- two thousand (2,000) Class A3 Shares;
- two thousand (2,000) Class A4 Shares;
- two thousand (2,000) Class A5 Shares;
- two thousand (2,000) Class A6 Shares;
- two thousand (2,000) Class A7 Shares;
- two thousand (2,000) Class A8 Shares; and
- two thousand (2,000) Class A9 Shares.

The Category B Shares are divided into the following classes of Shares:

- ten thousand (10,000) Class B1 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B2 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B3 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B4 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B5 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B6 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B7 Shares;
- ten thousand (10,000) Class B8 Shares; and
- ten thousand (10,000) Class B9 Shares.

The Company may also create and issue additional categories of shares to be designated distinctively as a category that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

The Category A Shares and the Category B Shares constitute separate categories of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

Each Share entitles his/its holder to one (1) vote.

The Category A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the sixty-eight thousand six hundred and thirty-eight (68,638) shares in the share capital of Avolon Holdings Limited, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands (registered number 288612) and tax resident in Ireland, whose registered office is at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (Avolon Holdings) (the A Investment).

The Category B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the six million two hundred eighty-nine thousand eight hundred and forty-seven (6,289,847) shares in the share capital of Avolon Holdings (the B Investment).

5.2 Changes to Share Capital and Share Premium.

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution in the manner provided for amendments to the Articles.

In addition to the Company's share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific category upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific category of Shares, to be denominated by the corresponding letter.

Any available share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

5.3 Shares

(i) The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

(ii) Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

(iii) A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

(iv) The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and in accordance with these Articles.

(v) Subject to the prior redemption in full by the Company of any outstanding preferred equity certificates held by Oak Hill Capital Partners III, L.P., Oak Hill Capital Management Partners III, L.P. and Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., that have been issued by the Company for the purposes of funding the Company's operating expenses, and that remain outstanding at the relevant date, the share capital of the Company may be reduced through the repurchase and the cancellation of Shares, including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made within the relevant category of Shares, starting with the class with the highest digit (for example within Category A Shares, starting with Class A9 Shares).

(vi) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for here above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount attributable to the category of Shares to which the class of Shares to be redeemed belongs (with the limitation however to the Total Cancellation Amount (as defined under item (viii) below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

(vii) The cancellation value per share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

(viii) The "Total Cancellation Amount" shall be an amount determined by the single manager or, as the case may be, the Board, and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class based only on those net proceeds and income derived by the Company in respect of the relevant investment such relevant class of Shares tracks unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

(ix) Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the cancellation value per Share will become due and payable by the Company.

(x) For the purpose of this article 5.3, the following definitions shall apply:

Available Amount	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to these Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount NP= net profits (including carried forward profits) P= any freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled L= losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.</p>
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company draw up by the Board of Managers (as defined hereafter) as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.”

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend article 9.3 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **9.3.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

- (i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A1 Shares;
- (ii) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A2 Shares;
- (iii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A3 Shares;
- (iv) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A4 Shares;
- (v) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A5 Shares;
- (vi) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A6 Shares;
- (vii) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A7 Shares;
- (viii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A8 Shares;
- (ix) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class A9 Shares;
- (x) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B1 Shares;
- (xi) an amount equal to 0.30% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B2 Shares;
- (xii) an amount equal to 0.35% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B3 Shares;
- (xiii) an amount equal to 0.40% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B4 Shares;
- (xiv) an amount equal to 0.45% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B5 Shares;
- (xv) an amount equal to 0.50% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B6 Shares;

(xvi) an amount equal to 0.55% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B7 Shares;

(xvii) an amount equal to 0.60% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B8 Shares; and

(xviii) an amount equal to 0.65% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their Class B9 Shares.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class A10 shares and the class B10 shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, and charges in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed were estimated to be approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

Having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder, together with the notary, signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Avolon Holding Corporation (Luxembourg) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.746 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire instrumentant, reçu en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 mai 2010, numéro 965. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 15 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) Oak Hill Capital Partners III, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited partnership) enregistrée aux Iles Caïman, régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite soumises au régime fiscal d'exemption (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïman sous le numéro WK-21633 (OHCP III),

représentée par Maître Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2) Oak Hill Capital Management Partners III, L.P., une société en commandite soumise au régime fiscal d'exemption (exempted limited partnership) enregistrée aux Iles Caïman, régie par les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, les Iles Caïman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite soumises au régime fiscal d'exemption (Registrar of Exempted Limited Partnerships) des Iles Caïman sous le numéro WK-21632 (OHCMPIII),

représentée par Maître Tulay SONMEZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3) M. Paul Barton, conseiller en investissement, né à Dublin le 4 avril 1960, ayant sa résidence à Waltham Terrace, Blackrock, Co. Dublin, Ireland (Paul Barton),

représenté par Maître Tulay SONMEZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

4) Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Avolon III avec OHCP III, OHCMPIII et Paul Barton ciaprès collectivement désignés comme les Associés),

représenté par Maître Tulay SONMEZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, ont été annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des cent vingt mille (120.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune (les Parts Sociales), toutes souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 120.000) représenté par (i) vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de classe A1, deux mille (2.000) parts sociales de classe A2, deux mille (2.000) parts sociales de classe A3, deux mille (2.000) parts sociales de classe A4, deux mille (2.000) parts sociales de classe A5, deux mille (2.000) parts sociales de classe A6, deux mille (2.000) parts sociales de classe A7, deux mille (2.000) parts sociales de classe A8, deux mille (2.000) parts sociales de classe A9 et deux mille (2.000) parts sociales de classe A10 et (ii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de classe B1, dix mille (10.000) parts sociales de classe B2, dix mille (10.000) parts sociales de classe B3, dix mille (10.000) parts sociales de classe B4, dix mille (10.000) parts sociales de classe B5, dix mille (10.000) parts sociales de classe B6, dix mille (10.000) parts sociales de classe B7, dix mille (10.000) parts sociales de classe B8, dix mille (10.000) parts sociales de classe B9 et dix mille (10.000) parts sociales de classe B10,

à un montant de cent huit mille dollars des Etats-Unis (USD 108.000),

par le rachat et l'annulation de deux mille (2.000) parts sociales de classe A10 représentant la totalité des parts sociales de classe A10 de la Société et dix mille (10.000) parts sociales de classe B10, représentant la totalité des parts sociales de classe B10 de la Société;

3. modification de l'article 5 des Statuts;

4. modification de l'article 9.3 des Statuts;

5. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe A10 et des parts sociales de classe B10, dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

Ces faits exposés, les parties comparantes, agissant par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire capital social souscrit de la Société douze mille dollars des Etats-Unis (USD 12.000), afin de le porter de son montant actuel de cent vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 120.000) représenté par (i) vingt mille (20.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de classe A1, deux mille (2.000) parts sociales de classe A2, deux mille (2.000) parts sociales de classe A3, deux mille (2.000) parts sociales de classe A4, deux mille (2.000) parts sociales de classe A5, deux mille (2.000) parts sociales de classe A6, deux mille (2.000) parts sociales de classe A7, deux mille (2.000) parts sociales de classe A8, deux mille (2.000) parts sociales de classe A9 et deux mille (2.000) parts sociales de classe A10 et (ii) cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1), divisé en dix mille (10.000) parts sociales de classe B1, dix mille (10.000) parts sociales de classe B2, dix mille (10.000) parts sociales de classe B3, dix mille (10.000) parts sociales de classe B4, dix mille (10.000) parts sociales de classe B5, dix mille (10.000) parts sociales de classe B6, dix mille (10.000) parts sociales de classe B7, dix mille (10.000) parts sociales de classe B8, dix mille (10.000) parts sociales de classe B9 et dix mille (10.000) parts sociales de classe B10,

à un montant de cent huit mille dollars des Etats-Unis (USD 108.000), par:

1. le rachat et l'annulation de deux mille (2.000) parts sociales de classe A10, représentant la totalité des parts sociales de classe A10 de la Société et remboursement à M. Paul Barton;

2. le rachat et l'annulation de dix mille (10.000) parts sociales de classe B10, représentant la totalité des parts sociales de classe B10 de la Société, comme suit:

(i) le rachat et l'annulation de six mille neuf cent cinquante-neuf (6.959) parts sociales de classe B10 et remboursement à OHCP III;

(ii) le rachat et l'annulation de six cent une (601) parts sociales de classe B10 et remboursement à OHCP III; et

(iii) le rachat et l'annulation de deux mille quatre cent quarante (2.440) parts sociales de classe B10 et remboursement à Avolon III.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ Art. 5. Capital social - Parts.

5.1 Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à cent huit mille dollars des Etats-Unis (USD 108.000) divisé en dix-huit mille (18.000) parts sociales de catégorie A (les Parts Sociales de Catégorie A et individuellement, une Part Sociale de Catégorie A) et quatre-vingt-dix mille (90.000) parts sociales de catégorie B (les Parts Sociales de Catégorie B, individuellement, une Part Sociale de Catégorie B, et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (USD 1) et à laquelle sont attachés les droits et obligations définis dans les présents Statuts.

Les Parts Sociales de Catégorie A sont divisées en classes de Parts Sociales comme suit:

- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A1;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A2;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A3;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A4;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A5;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A6;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A7;
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A8; et
- deux mille (2.000) Parts Sociales de Classe A9.

Les Parts Sociales de Catégorie B sont divisées en classes de Parts Sociales comme suit:

- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B1;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B2;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B3;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B4;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B5;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B6;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B7;
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B8; et
- dix mille (10.000) Parts Sociales de Classe B9.

La Société peut également créer et émettre des autres catégories de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une catégorie qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

Les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Chaque Part Sociale confère à son détenteur le droit un (1) vote.

Les Parts Sociales de Catégorie A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) des soixante-huit mille six cent trente-huit (68.638) parts sociales dans le capital social de Avolon Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Iles Caïmans (numéro d'immatriculation 288612) et résidente fiscale en Irlande, dont le siège social est situé au PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands (Avolon Holdings) (l'Investissement A).

Les Parts Sociales de Catégorie B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) des six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quarante-sept (6.289.847) parts sociales dans le capital social de Avolon Holdings (l'Investissement B).

5.2 Modifications du capital social et prime d'émission

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

En plus du capital social de la Société, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription à une Part Sociale d'une catégorie spécifique lors de son émission sera affectée à un compte de réserve prime d'émission correspondant à cette catégorie spécifique de Parts Sociales, et en portera la lettre correspondante.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

5.3 Parts Sociales

(i) Les parts sociales de la Société sont indivisibles, et la Société ne reconnaît qu'un seul (1) propriétaire par part sociale.

(ii) Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Quand la Société a un associé unique, les parts sont librement transmissibles à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (entre vifs) à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

(iii) Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et il pourra être consulté par chaque associé sur demande.

(iv) La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

(v) Sous réserve du rachat intégral et préalable par la Société de tous les certificats de parts sociales préférentielles détenus par Oak Hill Capital Partners III, L.P., Oak Hill Capital Management Partners III, L.P. et Avolon Holding Corporation (Luxembourg) III S.à r.l., qui ont été émis par la Société pour les besoins de financement des dépenses d'exploitation de la Société et qui restent en circulation à la date concernée, le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes de parts sociales, ces rachats et annulation de parts sociales devront être fait au sein de chaque classe de Parts Sociales, en commençant par la classe portant le numéro le plus élevé (par exemple au sein des Parts Sociales de Catégorie A, en commençant par les Parts Sociales de Classe A9).

(vi) Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (dans les limites toutefois du Montant Total Annulé (tel que défini au point (viii) ci-dessous) et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par part sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

(vii) La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales existant dans la classe de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.

(viii) Le «Montant Total Annulé» sera le montant déterminé par le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil, et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total Annulé pour chacune des classes de parts sociales sera le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, déterminé uniquement sur base des bénéfices nets et revenus reçus par la Société en lien avec l'investissement concerné tracé par la classe de parts sociales en question, à moins qu'une décision de l'Assemblée Générale, prise selon le formalisme requis pour le changement des Statuts en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total Annulé n'excède jamais le montant disponible.

(ix) Suite au rachat et à l'annulation des parts sociales d'une classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

(x) Pour les besoins du présent article 5.3, les définitions suivantes s'appliquent:

Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernée.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.
Montant Disponible	Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure où les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale relative à la classe de parts sociales à annuler, mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que: $AA = (NP+P+CR) - (L+LR)$ Ou $AA = \text{Montant Disponible}$ NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés) P = toute réserve librement distribuable CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe de parts sociales à annuler L = pertes (en ce compris les pertes reportées) LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts.”

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 9.3 des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **9.3.** Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires de la Loi, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

- (i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A1;
- (ii) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A2;
- (iii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A3;
- (iv) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A4;
- (v) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A5;
- (vi) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A6;
- (vii) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A7;
- (viii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A8;
- (ix) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe A9;
- (x) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B1;
- (xi) un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B2;
- (xii) un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B3;
- (xiii) un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B4;
- (xiv) un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B5;

(xv) un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B6;

(xvi) un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B7;

(xvii) un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B8; et

(xviii) un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs Parts Sociales de Classe B9.”

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe A10 et des parts sociales de classe B10 dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/587. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015040815/542.

(150047045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

BHS Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 195.362.

— STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le onze mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société anonyme SNOW TURTLE S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.056,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Max GALOWICH, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

2.- Monsieur Marco HOUWEN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg.

3.- La société anonyme DICE INVEST S.A., ayant son siège social à L-2273 Luxembourg, 4A, rue de l'Ouest, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.250.

4.- Monsieur Xavier BÜCK, administrateur de société, demeurant à L-2131 Luxembourg, 19, rue Gabriel de Marie.

5.- Monsieur Jean-Louis SCHILTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue de Fort Rheinsheim.

6.- Monsieur François SCHILTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue de Fort Rheinsheim.

Les comparants sub 3 - 6 sont ici représentés par Monsieur Marco HOUWEN, prénommé, en vertu de quatre procurations sous seing privé du

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur", par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "BHS Services S.A.".

La société peut également faire le commerce sous l'enseigne Bück Houwen Schiltz Services.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le siège de la société pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prestation de services informatiques ainsi que dans le domaine des technologies.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-), représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Droit de préemption

La cession d'actions entre actionnaires est libre.

Pour le cas où un actionnaire entend céder des actions à une personne qui n'est pas actionnaire, il devra préalablement et par lettre recommandée, faire connaître aux autres actionnaires six mois à l'avance, le nombre d'actions à céder, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés, le prix ou autres rémunération convenus. Les autres actionnaires auront alors au prorata de leur participation dans la société, un droit de préemption qu'ils devront exercer par lettre recommandée à l'actionnaire proposant la cession dans les six mois de la réception de l'avis de proposition de cession. Le non-exercice du droit de préemption par certains actionnaires accroîtra à due concurrence le droit de préemption des actionnaires ayant décidé de l'exercer. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de deux mois commençant à courir à l'expiration du délai de six mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Les actionnaires exerçant le droit de préemption pourront acquérir les titres offerts au prix indiqué et aux conditions de paiement prévues pour la cession proposée ou peuvent opter d'exercer le droit de préemption à un prix qui sera fixé en principe par l'accord unanime de tous les actionnaires. Au cas où il ne serait pas possible d'aboutir à un tel accord

unanime, le prix de rachat se calcule d'office sur la base des fonds propres du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des titres faisant l'objet de la proposition de cession.

En cas de décès d'un actionnaire les actions ne peuvent être transmises à des non-actionnaires que moyennant l'agrément unanime des actionnaires survivants. En cas de refus d'agrément, les autres actionnaires auront, conformément aux dispositions des trois alinéas qui précèdent et dans les délais et au prix y prévus, le droit d'acheter les parts desdits héritiers ou de désigner des acheteurs qui auront été agréés par les actionnaires et le prix sera fixé conformément aux trois alinéas qui précèdent. Le prix en sera payable, sans intérêts, à l'expiration d'une année suivant l'acquisition.

Toute cession faite en violation des dispositions qui précèdent et en violation du droit de préemption conféré aux autres actionnaires est inopposable à la société et aux autres actionnaires.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

En cas de division de la propriété d'une action entre un usufruitier et un nu-proprétaire, le droit de vote en rapport avec cette action est en principe réglé comme suit:

- sauf accord contraire entre le nu-proprétaire et l'usufruitier, toutes les décisions concernant la répartition du bénéfice annuel, ainsi que la gestion normale de la société, reviennent à l'usufruitier et toutes les autres décisions au nu-proprétaire;
- par dérogation, toute décision modifiant les dispositions de l'alinéa précédent peut faire objet d'une convention particulière entre tous les actionnaires;
- en cas de contestation entre nus-proprétaires et usufruitiers en ce qui concerne la nature de la décision à prendre, respectivement de la compétence décisionnelle, le Conseil d'Administration fera trancher le différend par arbitrage;
- faute d'accord sur la désignation d'un arbitre unique, chacune des parties, à savoir les nus-proprétaires et les usufruitiers désignant chacun un arbitre et ces deux arbitres désigneront un troisième arbitre comme président.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital

exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme SNOW TURTLE S.A., prénommée, deux cents actions	200
2.- Monsieur Marco HOUWEN, prénommé, cent cinquante actions	150
3.- La société anonyme DICE INVEST S.A, prénommée, deux cents actions	200
4.- Monsieur Xavier BÜCK, prénommé, cent cinquante actions	150
5.- Monsieur Jean-Louis SCHILTZ, avocat, né à Luxembourg, le 14 août 1964, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue de Fort Rheinsheim, cent cinquante actions	150
6.- Monsieur François SCHILTZ, avocat, né à Luxembourg, le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue de Fort Rheinsheim, cent cinquante actions	150
TOTAL: MILLE actions	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE Euros (€ 100.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean-Louis SCHILTZ, avocat, né à Luxembourg, le 14 août 1964, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue de Fort Rheinsheim.

b) Monsieur Marco HOUWEN, administrateur de société, né à Luxembourg, le 14 septembre 1972, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitburg.

c) Monsieur Xavier BÜCK, administrateur de société, né à Luxembourg, le 21 juillet 1970, demeurant à L-2131 Luxembourg, 19, rue Gabriel de Marie.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommé commissaire:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

4) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2020.

5) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Marco HOUWEN, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2020, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

6) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissants comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, M. HOUWEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 mars 2015. Relation: GAC/2015/2022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015042187/253.

(150048543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

OSA Consul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 186.590.

L'an deux mille quinze, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes;

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «OSA CONSULT S.A.», avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186.590, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1739 du 4 juillet 2014, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2231 du 21 août 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social vers L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.
- 2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation GAC/2015/1848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040586/60.

(150046467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

C'line Promotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1923 Luxembourg, 23, rue de la Lavande.

R.C.S. Luxembourg B 151.989.

L'an deux mille quinze

Le dix-neuf février,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Christiane NICKELS, commerçante, née à Luxembourg le 1^{er} février 1963, demeurant à L-1923 Luxembourg, 23, rue de la Lavande,

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Guy FRANKARD, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon, spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le porteur de procuration ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

La comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée de la société à responsabilité limitée «C'line Promotion», établie et ayant son siège social à L-1923 Luxembourg, 23, rue de la Lavande,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B151 989,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 873 du 27 avril 2010.

Ceci exposé, la comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter, la résolution unique suivante:

Résolution unique.

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. (Premieralinéa).** La Société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que l'élevage de chevaux et l'exploitation d'un haras, ainsi que la promotion du sport équestre, et la participation à des cours hippiques.»

Frais.

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cent cinquante euros (850.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, porteur de procuration, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. FRANKARD, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2015. Relation: EAC/2015/4336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09 mars 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015039045/44.

(150044731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

W 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.422.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 17. März 2015.

Für die W1 S.A.

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Alain Nati / Katrin Nickels

Référence de publication: 2015043789/13.

(150050360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Liseron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 194.562.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 03 mars 2015

L'associé unique de la Société a pris en date du 03 mars 2015 les résolutions suivantes:

1. Nomination de M. Francisco Felix Rodriguez, gérant de sociétés, né le 11 octobre 1973 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 03 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de M. Jose Vicini, gérant de sociétés, né le 24 janvier 1978 à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement à 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 03 mars 2015 et pour une durée indéterminée; et,

3. Désignation de TITAN S.à r.l. (gérant de la Société) en tant que gérant de classe A avec effet au 03 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 16 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015041734/23.

(150047807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.